L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1847.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 81 rue de Chartres, et No. 18 rue du Canal.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 30 SEPTEMBRE [illegible]

POUR [illegible]
P. G. THIBODAUX.

AVIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. ETIENNE MONTEGUT comme candidat au Poste de représentant au Congrès pour le 1er District de la Louisiane.

DEUX BONNES NOUVELLES POUR NOS LECTEURS.

Nous sommes heureux de répondre enfin d'une manière satisfaisante aux questions qui nous ont été si souvent adressées à propos des *Mémoires d'un Médecin*. La publication de cette œuvre si saisissante d'Alexandre Dumas, va reprendre très prochainement. Nous lisons en effet dans la *Presse* du 1er septembre :

"La *Presse* reprendra après-demain, vendredi, la publication des *Mémoires d'un Médecin*, par M. Alexandre Dumas.

"D'après les assurances formelles qui nous ont été données par M. Alexandre Dumas, nous pouvons promettre à nos lecteurs que cet important ouvrage, le plus vaste, le plus dramatique, le plus populaire de tous ceux qu'ait entrepris encore l'auteur de la *Reine Margot*, ne sera plus interrompu."

Nous ferons comme la *Presse*, et nous donnerons avec la plus grande ponctualité ces feuilletons auxquels nos lecteurs attachent avec raison tant de prix.

A cette bonne nouvelle, nous en ajouterons une autre. Cette suite des *Trois Mousquetaires* et de *Vingt-ans Après*, qui nous était promise depuis si longtemps, le *Vicomte de Bragelone* commencera dans le *Siècle* vers la fin de septembre. "Ce sera, dit ce journal, un nouveau chef-d'œuvre d'esprit, de grace et de sentiment." Nous ferons tout notre possible pour donner aussi rapidement que possible à nos lecteurs ce livre sans lequel notre publication des *Trois Mousquetaires* et de *Vingt-ans Après* serait incomplète. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ne nous laisser devancer par aucun de nos confrères. Nous avons eu ici les prémices des deux autres Romans; et nous tâcherons d'être encore aussi heureux cette fois.

ELECTIONS CONGRESSIONNELLES.

Les whigs ont maintenant dans le 2e, le 3e et le 4e District des candidats officiellement reconnus pour le poste de Représentant au congrès. Presque partout la lutte a commencé avec une certaine vigueur, et nos amis paraissent disposés à faire de leur mieux.

Dans le second District M. THIBODAUX, si nous en croyons des lettres particulières, a parcouru avec le plus grand succès les paroisses de Lafourche; et l'on pense qu'il obtiendra de ce côté un vote presque égal à celui qui lui donné en 1840. La seule paroisse de Lafourche intérieure lui promet 350 voix de majorité. Aux dernières dates, M. Thibodeaux était à Donaldson; il devait ensuite visiter St Jacques, St Jean Baptiste et St Charles; et ces trois dernières paroisses lui donneront aussi une belle majorité. Son élection paraît être parfaitement assurée.

Dans le troisième District, la nomination de LAFAYETTE SAUNDERS a produit un excellent effet sur le moral des whigs et des partisans de Taylor; et l'excursion que fait ce candidat dans les paroisses de l'Est, aura pour effet sans doute de lui rallier un grand nombre d'électeurs. Son caractère, sa popularité, son éloquence feront beaucoup pour notre cause; et il n'y aurait rien d'impossible qu'il réussit à triompher de la forte majorité qui jusqu'à ce jour semble appartenir à M. Harmanson.

Les nouvelles du quatrième District sont des plus favorables. M. WADDILL visite en ce moment les fermiers d'Ouachita qui s'empressent de lui faire un excellent accueil. Les paroisses [illegible] promettent de lui donner un beau vote; pour peu que les whigs de Ste Marie, de St Landry et des autres paroisses des Attakapas et des Opelousas, se montrent dignes d'eux-mêmes, M. Moss sera battu.

Les whigs du premier District sont les seuls qui n'aient pris aucune initiative; et M. E. La Sere court sans rival, si M. MONTEGUT ne se présentait comme candidat indépendant. Quel sera le sort de cette dernière candidature ? Nous ne saurions le prévoir; mais il est certain qu'elle serait redoutable si tous les partisans de Taylor venaient à s'y rallier.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.—On annonce comme devant avoir lieu ce soir à 7 heures, à la Bourse St-Louis, une assemblée des citoyens de la Nouvelle Orléans, laquelle aurait pour but de prendre en considération le refus des Mexicains de conclure la paix, et aussi de donner au gouvernement l'assurance que les habitans de la Nouvelle Orléans seront prêts, comme ils l'ont été en tous temps, à faire face à tous les besoins de la guerre, en y contribuant soit de leurs personnes, soit de leurs bourses."

COMPAGNIE DU CAP. BESANÇON.—Nous sommes heureux d'annoncer que les bruits sinistres qui avaient couru à propos de la Compagnie du capitaine Besançon, ne sont nullement fondés. Cette compagnie [illegible] d'avoir été complètement détruite. Le capitaine Besançon et le lieutenant Henderson, avec leurs hommes, ont joint le convoi du major Lally. Le seul membre de la Compagnie dont on connaisse la mort est Ralph Depass, qui a été tué en traversant le Puente-Nacional.

PRISONNIERS D'INCARNACION.—Ces prisonniers qui appartenaient aux corps des majors Gaines et Borland, sont arrivés dans notre ville, à bord du McKim.

INDUSTRIE.—On construit en ce moment au Bayou-Bœuf, dans les Attakapas, un beau bateau à vapeur qui est destiné à faire les voyages entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou-Noir. Un autre se construit au moulin à scie de la Passe Chicot. Nous signalons avec plaisir ce progrès de l'industrie dans notre Etat.

RECOLTE.—La *Minerve* de Lafourche et l'*Ibervilien* annoncent que la récolte des cannes se présente en général fort bien et qu'on peut espérer une bonne récolte moyenne.

Le major général W. O. BUTLER, du Kentucky, est guéri de ses blessures qu'il a reçues à Monterey et se propose d'aller immédiatement rejoindre l'armée à Mexico.

REVENU.—D'après un relevé officiel, le produit net des Douanes du 1er décembre 1846 au 31 août 1847 s'est élevé à $23,961,333 28cts.

MICHIGAN.—La convention whig, tenue à Jackson le 16 courant, a désigné James M. Edmunds, de Washtenaw, et H. L. Miller, de Saginaw, comme candidats au poste de gouverneur et de lieutenant-gouverneur.

PRIME, WARD & CO.—On assure que cette maison, grâce à l'aide qu'elle a trouvée en Angleterre, sera bientôt en mesure de reprendre ses paiements à New York. Ce serait un grand bien pour cette place.

L'HON. W. D. BOYLE, juge du 7e district judiciaire de l'Etat, est mort d'une fièvre bilieuse dans la nuit du 21 courant, à l'habitation de John Hagan, aux environs de Plaquemines. Il a été transporté à St Francisville où les derniers honneurs lui ont été rendus jeudi dernier. Le juge Boyle s'était rendu à Plaquemines pour y présider à la place du juge Taylor.

NOMINATIONS.—Si l'on en croit la correspondance du *Sun* de Baltimore, John McPherson, de la Virginie, est nommé [illegible], en remplacement de M. Edw. [illegible], et M. Robert Tyler sera probablement envoyé comme chargé d'affaires à Naples.

LE COLONEL FRÉMONT vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections : il vient de perdre sa mère; et ce qui a dû augmenter sa douleur, il est arrivé trop tard pour lui fermer les yeux. Après lui avoir rendu les derniers honneurs, il s'est mis en route pour se rendre à Washington.

Chronique Locale.

Le Conseil de la 2e municipalité se réunit extraordinairement ce soir à 5 heures.

CONSEIL GÉNÉRAL.—Le Conseil s'est réuni hier soir. M. Thacher [illegible] séance n'offre rien de [illegible] lecteur. Après avoir ordonné le paiement de plusieurs comptes dus à différents individus, M. Wilder présente une résolution autorisant le secrétaire à demander de la Municipalité No Un, tous les documents et les [illegible] à la ville, depuis l'acte de [illegible] en 1836, [illegible] conseil d'avoir recours aux tribunaux. [illegible] M. Vandergrift présente une résolution [illegible]

RECORDER GENOIS.—M. Jacob [illegible] a présenté à la Cour du recorder Genois, [illegible] ce magistrat d'une plainte [illegible] contre le nommé William Zeiser. [illegible] vers le 21 de juillet dernier, [illegible] s'était fait transporter à l'hôpital [illegible] de son ami Zeiser une malle contenant [illegible] d'homme et une petite somme en argent. A sa sortie de l'hôpital, [illegible] retrouvé bien sa malle, mais les habits étaient usés et l'argent [illegible] plus.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre l'infidèle dépositaire.

L'officier Lartigue a arrêté mardi le nommé Dolly Miller, prévenu d'avoir arraché des mains de l'esclave Henry une montre d'or ainsi qu'une chaîne du même métal qui avaient été données en gage à la maîtresse de ce dernier. Dolly a été renvoyé par devant la première Cour de District.—La femme Ellen McGuin a été également renvoyée par devant le même tribunal sous prévention de vol.

RECORDER SEUZENEAU.—Pierre Mathieu, arrêté à la requête de M. Jean Gegoné, sous prévention de voies de fait sur la personne du plaignant, a dû fournir hier un cautionnement pour répondre de sa comparution le 2 d'octobre prochain. La femme Catherine Schreiner est venue accuser son mari d'une chose inouïe dans les annales de la conjugalité. Mon George, dit-elle avec un soupir, s'est permis la nuit dernière de me jeter à bas de son lit, comme si je n'étais sa légitime; je considère ça comme des voies de fait; je demande donc que George soit arrêté et qu'il soit enjoint de m'admettre au partage de la couche conjugale.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre l'ingrat mari.—Madame Caldwell, accusée de voies de fait, a été renvoyée de la plainte à cause de l'insuffisance des témoignages.

Gédéon Wightman et David Irowbridge, prévenus de s'être introduits le 2 courant au soir, dans le domicile de M. Jacob Weisse et d'en avoir enlevé divers objets représentant une valeur de $251 75, comparaissaient hier devant le recorder Genois pour subir leur interrogatoire. Les dépositions ne prouvant pas assez clairement le délit, les accusés ont été renvoyés de la plainte.

DUEL.—Deux hommes du Mississippi, Shellings et Bowman, se sont rendus, le 9 courant, aux environs de St. Joseph, dans la paroisse Tensas, et s'y sont battus en duel, armés chacun d'un bowie-knife. Le premier a été tué, le second grièvement blessé.

ACCIDENT.—Il y a deux jours, le conducteur d'un dray a été gravement blessé au débarcadère du chemin de fer du Golfe du Mexique. Il était occupé à charger sa voiture, lorsque des chars venant à passer, ses vêtements se sont pris à la roue de l'un d'eux. Il a été immédiatement renversé sur le rail, et l'une de ses jambes écrasée par les pesans wagons. Transporté sur le champ à l'hôpital du docteur Luxemberg, l'amputation a été jugée nécessaire. Elle a été pratiquée avec succès, et l'on espère que le patient se rétablira promptement.

INCENDIE.—Dans la soirée de mardi dernier, la cloche d'alarme a signalé un incendie dans la première Municipalité. C'était tout simplement une tente qui brûlait en face du magasin qu'elle garantissait. Les flammes ont été bien vite éteintes, et il n'y a eu d'autre perte que celle de la toile.

COURSE D'OMNIBUS.—Les omnibus continuent, en dépit de la police, à engager leurs malencontreuses luttes de vitesse, qui menacent les os et les membres des piétons. Hier encore, deux de ces véhicules roulaient au grand galop de leur attelage dans l'une des rues les plus fréquentées de la 3me Municipalité. L'officier de police Hanks les ayant avisés, les a notés sur son carnet dénonciateur et est allé livrer leurs noms au recorder Seuzeneau. Ce magistrat a immédiatement décerné des mandats d'arrêt contre les conducteurs du *Fashion* et du *Monterey*.

UN FAUSSAIRE.—Francis Bartlett, courtier à New-York, frère de M. Edwin Bartlett, négociant de South Street, a contrefait la signature de ce dernier sur différents effets s'élevant à la somme de $10,000. Il a pu les négocier sans peine; car on savait que son frère l'aidait volontiers de sa signature; et il a disparu avec le produit de l'escompte.

UN VOL AUDACIEUX a été commis le 17 courant, aux Warm-Springs, en Virginie. Plusieurs individus s'introduisirent dans la banque de l'Etat, et y enlevèrent un coffre-fort, contenant environ $4,000 en espèces ou en valeur. Ils le transportèrent à une assez grande distance et firent sauter le couvercle pour s'emparer du contenu. On n'a pas encore découvert leurs traces.

MOBILE.—*Samedi* et dimanche dernier, six compagnies, formant le bataillon de cavalerie de la Géorgie, sont arrivées à Mobile. On attendait également dans cette ville quatre compagnies d'infanterie du même Etat. Ces troupes sont destinées à renforcer notre armée du Mexique.

EUROPE.

ARRIVÉE DU BRITANNIA.

FRANCE ET ITALIE.—AFFAIRE PRASLIN.

La malle du nord nous a apporté nos journaux et nos correspondances de Paris, venus par le *Britannia*. Ce paquebot à vapeur, parti de Liverpool le 4, est arrivé, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le 19 courant dans la soirée à Boston, après une traversée de 14 jours et 15 heures. Cette traversée est une des plus brillantes du *Britannia*, et par le fait elle donne à ce navire un désavantage marqué par l'*Union*. Ce vapeur français n'a mis en effet que 15 jours et 8 heures, c'est à dire dix-sept heures de plus, pour accomplir un voyage qui en demande ordinairement de trente-six à quarante à vitesse égale. Ce succès de l'*Union* est du plus heureux augure pour la ligne française.

Ce nouvel arrivage ne nous fournit, sauf l'Angleterre, que des nouvelles plus récentes de quarante huit heures. Par conséquent elles n'ont pas une grande importance; mais un paragraphe du sommaire télégraphique publié par les journaux d'avant-hier a relevé de beaucoup aux yeux de notre public la valeur des affaires d'Italie. Ce paragraphe annonçait formellement que la "France s'était unie à l'Autriche pour s'opposer aux réformes libérales entreprises par le pape," lequel du reste venait de trouver un généreux allié dans l'Angleterre. Il y avait là quelque chose d'assez étrange pour causer parmi nous une vive sensation; et c'est en effet ce qui est arrivé. On s'est fort préoccupé de ce rôle nouveau que les journaux anglais donnaient à la France, et l'on s'indignait contre le gouvernement de Louis Philippe, si maltraité déjà depuis quelque temps. Une pareille bassesse devait être le signal définitif de la chute d'une dynastie, compromise par un ministère odieux et corrompu. Par malheur, ou si vous aimez mieux par bonheur, il se trouve que le bruit qui a donné naissance à cette effusion de colère, n'est nullement fondé : c'est une invention des journaux anglais qui, depuis la rentrée de Lord Palmerston aux affaires, calomnient le gouvernement français avec une sorte de frénésie va croissant chaque jour. Aucune manifestation directe n'a eu lieu encore de la part de ce gouvernement; mais tout annonce que, s'il prend un parti, ce ne sera pas celui de l'Autriche. Peut-être veut-il essayer d'une médiation.

Quelques extraits de correspondances et de journaux feront apprécier quelles sont, sur ce point capital, les dispositions du gouvernement aussi bien que celles de l'opinion publique en France. Voici d'abord une correspondance émanée d'un conservateur; après avoir résumé ce qui se passe en Italie et dessiné le rôle des différens petits souverains de ce pays elle ajoute :

"Au milieu de tout cela, vous allez vous demander, sinon me demander, ce qu'a décidé le gouvernement français. Je ne suis pas dans le secret des délibérations du conseil; je crois cependant que le résultat de la réunion du 29 août a été qu'en principe, la France ne pouvait en présence de ce qui se passe en Italie, rester inactive, et qu'en certain cas il pourrait y avoir lieu, de sa part, à une intervention réelle et complète. Mais cette sorte de *casus belli* n'a pas encore paru résulter des circonstances actuelles. On a pensé qu'au moyen de négociations, il y avait encore possibilité d'éviter de périlleuses et coûteuses nécessités; on a donc proposé des négociations, mais avec la détermination arrêtée de se tenir prêt à agir si cette voie se fermait devant nos vœux et nos efforts pour le maintien de la paix. Quant aux négociations en elles-mêmes et à l'esprit qui doit les diriger, je crois pouvoir vous assurer que les résolutions du cabinet sont toutes favorables à la politique de réforme inaugurée par Pie IX."

Voici maintenant ce que le *Journal des Débats*, organe semi-officiel, écrivait le jour même de la réunion du conseil dont parle l'extrait précédent :

"L'occupation de Ferrare par les troupes autrichiennes est devenue un sujet de polémique dont la plupart des journaux en France et à l'étranger se sont emparés. Tandis que [illegible] Pontife publiait des protestations propres à enflammer les populations italiennes et que plusieurs journaux imprimés avec l'approbation de la censure, dans les Etats romains et en Toscane, faisaient paraître des attaques très vives, non seulement contre l'Autriche mais aussi contre la France, le cabinet de Vienne insérait dans l'*Observateur Autrichien* une [illegible] la conduite du comte d'Auersperg, qui commandait les troupes impériales à Ferrare. [illegible] les protestations du cardinal Ciacchi, [illegible]

[illegible] grandement à regretter [illegible] ces actuelles le cabinet [illegible] devoir [illegible] nement pontifical. [illegible] prétendus que l'état de l'Italie centrale [illegible] faire conquérir à Vienne, il nous semble que rien ne motivait une façon d'agir si brusque, si intempestive. Le gouvernement autrichien connaît trop bien les affaires italiennes pour n'avoir pas prévu toute l'effervescence que l'occupation de Ferrare devait produire, et nous ne concevons pas comment on n'a pas senti qu'aux yeux de l'Europe entière une telle démarche devait passer pour une provocation. Après avoir énoncé notre opinion d'une manière si explicite, nous ne craindrons pas d'ajouter que dans une affaire qui, à part la question d'opportunité, se réduisait au fond à l'interprétation de l'article 103 de l'acte du Congrès de Vienne, nous aurions peut-être désiré que le Pape adressât ses protestations aux puissances signataires du traité de Vienne plutôt que d'intéresser directement ses sujets à une querelle qui ne doit, à notre avis, être traitée que diplomatiquement et de gouvernement à gouvernement. Nul doute que dans une négociation purement diplomatique les droits du gouvernement pontifical n'eussent été soutenus par la majorité des grandes puissances de l'Europe; et comme nous croyons que le cabinet de Vienne n'a pas aujourd'hui l'intention de commencer ouvertement les hostilités en Italie, il y a tout lieu de croire que ces négociations auraient été couronnées de succès.

"Actuellement de nouvelles difficultés ont surgi. D'un côté, par les protestations du cardinal Ciacchi, les relations diplomatiques entre Rome et l'Autriche sont devenues moins faciles, et d'autre part, l'irritation produite par ces protestations est telle, que si l'on ne parvenait pas à l'apaiser, elle pourrait troubler l'œuvre glorieuse de Pie IX et compromettre jusqu'à un certain point la paix de l'Italie.

"Nous ne répondrons pas aux attaques de certains journaux radicaux qui paraissent dans l'Italie centrale. La France ne cessera jamais de manifester ses sympathies pour les réformes légales et pacifiques qui s'effectuent dans la Péninsule, et notre gouvernement, nous en avons la conviction, saura prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre l'indépendance des princes italiens, si elle était menacée. Disons le mot : nous ne saurions concevoir que personne pût intervenir en Italie sans provoquer de la part de la France, qui n'abdique pas ses droits, des démonstrations promptes et énergiques. Reste à savoir si, en poussant les choses à l'extrême, les partis exaltés en Italie n'assumeraient pas une responsabilité qui pèserait lourdement sur eux.

"Le langage de quelques journaux anglais ne nous étonne pas. Sans être émus des injures banales qu'ils contiennent contre la France, nous ne pouvons qu'applaudir à leurs bonnes intentions en faveur de la liberté de l'Italie. Nous comprenons que dans la patrie de ce lord Nelson, qui a donné il y a un demi-siècle une protection si efficace aux patriotes napolitains, on sente le besoin d'envoyer dans la Méditerranée un nouveau lord Bentinck pour proclamer, comme en 1815, l'indépendance de l'Italie. Espérons que le cabinet anglais ne voudra pas, après les événements, désavouer de nos jours ses agents, comme le fit lord Castlereagh il y a trente ans."

Sous la modération des termes employés par le journal ministériel percent un blâme bien direct contre l'Autriche et une sympathie bien réelle pour le pape. Cela cependant ne satisfait point les deux principaux organes de l'opposition. La *Presse* prétend que "rien n'est plus triste que ce langage", que "rien n'est plus propre à aliéner à la France les sympathies du gouvernement romain et des populations qui font cause commune avec lui."

"L'intervention des Autrichiens à Ferrare est rapportée, contre tout bon sens, contre toute évidence, à une simple question d'interprétation des traités de Vienne, continue ce journal. On se donne l'air de n'être pas bien sûr que l'Autriche n'ait pas eu le droit de faire ce qu'elle a fait. On convient que sa conduite est *grandement à regretter*, mais seulement parce qu'elle a dérangé cet oreiller du *statu quo* sur lequel il est si agréable de dormir. Puis, après ces doléances si peu dignes et si peu en rapport avec la situation, on se tourne contre le pape. Le pape, oh ! voilà le grand coupable ! Il s'avise de protester ! Il s'avise d'avoir le sentiment de ses droits et de la nationalité qu'il représente ! Il s'avise de ne pas lutter contre le mouvement patriotique qui éclate de toutes parts autour de lui ! C'est impardonnable. La grande politique l'excommunie."

La *Presse* rappelle ensuite les paroles prononcées en 1839 par M. Guizot à propos de l'évacuation d'Ancône, paroles par lesquelles il s'engageait à continuer en Italie la politique *ferme et généreuse de Casimir Périer*. "L'occasion de rentrer légitimement en Italie se présente, eh bien ! rentrez y donc !" s'écrie-t-elle; puis elle ajoute :

"De quoi s'agit-il aujourd'hui ?

"Le pape veut précisément donner à son peuple ces *institutions libérales* dont la promesse remonte à 1831, et l'Autriche intervient matériellement pour l'en empêcher. Voilà le double fait qui s'accomplit sous nos yeux.

"Or, le pape n'a pas été placé sous la haute surveillance de l'Autriche. Le pape est libre et indépendant chez lui. D'accord avec son peuple, il peut adopter telles réformes intérieures qui lui paraissent propres à assurer le bonheur des états du Saint-Siége. L'Autriche commet donc un empiétement injustifiable en essayant de l'en empêcher par voie d'intimidation armée, et, dans cette hypothèse, M. Guizot, ministre des affaires étrangères, devrait agir.

"Mais son devoir, à cet égard, serait bien plus étroit encore, si, comme le soutenait M. Guizot, en 1839, l'Autriche avait jamais l'engagement solennel de seconder l'établissement d'*institutions libérales* en Italie. C'est dans ce cas-là, surtout, que sa conduite actuelle serait sans excuse et constituerait, vis à vis de la France particulièrement, une violation scandaleuse de la foi promise.

"M. Guizot ne peut donc laisser faire, soit qu'il croie encore à ce qu'il disait en 1839, soit qu'il ait changé d'avis. Dans aucune hypothèse, sous aucun prétexte, l'inaction ne lui est permise, et s'il faut voir, comme nous en avons peur, dans l'article du *Journal des Débats*, le programme de sa politique, nous n'hésitons pas à dire que jamais on n'aura manqué, d'une manière plus déplorable, non seulement à ses principes, ce serait qu'un tort personnel, mais aux traditions que, jusqu'à présent, tous les cabinets en France s'étaient fait une loi de respecter."

Le *Siècle* est bien plus amer et plus indigné que la *Presse*; il n'a point d'injures assez fortes pour qualifier l'apathie du ministère.

Voici les passages les plus modérés de la philippique qu'il lui adresse :

"Quel renversement de tous les faits et de toutes les idées. Voilà l'Italie qui, par un mouvement inespéré, sous l'influence d'un prince dont le cœur est à la hauteur de sa situation, s'agite tout entière à la fois contenue et frémissante, mais prête à se lever pour son indépendance au premier signal du souverain pontife. L'Autriche, menacée dans ses projets d'envahissement par cette attitude nouvelle d'un grand peuple longtemps comprimé, cherche à l'intimider par un acte de violence : ses soldats, sous le premier prétexte venu, font irruption dans la ville de Ferrare, s'emparent des portes, exercent la police, insultent les citoyens. Le cardinal-légat et le pape opposent à cette violation du droit et des traités une noble protestation. L'Italie s'associe par ses acclamations, par ses préparatifs, par l'explosion d'une juste colère, à la résistance du saint-siége : l'Europe entière s'en émeut; pas une nation dont l'âme ne tressaille aux espérances de cette glorieuse Italie, dont la cause aujourd'hui n'est plus séparée de celle de ses princes. Charles-Albert promet à Pie IX le secours de son armée; l'Angleterre fait espérer la présence de ses flottes.... Et la France ! la France ! les Italiens étaient dans l'attente; c'est elle dont ils avaient d'abord invoqué le nom : eh ! bien, dans cette crise, quel est le rôle accepté, choisi par le cabinet des Tuileries ? Il sermonne gravement le pape, auquel il reproche de manquer de prudence; il ne comprend pas, dit-il, que dans une question qui se réduit au fond à l'interprétation de l'article 103 de l'acte du congrès de Vienne, ce prince ait mieux aimé intéresser directement ses sujets à sa querelle que de s'adresser aux puissances signataires du traité de Vienne, et de s'en rapporter à une négociation purement diplomatique ! Le souverain pontife, ajoutent les *Débats*, a publié des protestations propres à enflammer les populations italiennes, et plusieurs journaux, imprimés avec l'approbation de la censure, dans les Etats romains et en Toscane, ont fait paraître des attaques très vives, non-seulement contre l'Autriche, mais aussi contre la France. Ainsi, de nouvelles difficultés ont surgi, et l'irritation produite par les protestations du saint-siége est telle que si on ne parvenait pas à l'apaiser, elle pourrait troubler l'œuvre glorieuse de Pie IX et compromettre la paix de l'Italie. Tel est l'appui moral qu'à défaut d'une assistance plus efficace, notre gouvernement s'empresse de donner à l'Italie."

Après cette question d'un intérêt général, on peut, sans que cela paraisse extraordinaire, revenir à l'affaire Praslin qui a presque les proportions d'un événement public, tant elle renferme d'émotion et d'intérêt. Les journaux français publient avec empressement tous les documens qui s'y rattachent, et leurs lecteurs les dévorent avec un empressement non moins vif. Le fait est qu'on trouverait peu de romans offrant des péripéties aussi effroyables et des épisodes aussi touchantes. La correspondance de Mme de Praslin entre autres offre, dit-on, des chefs-d'œuvre de sensibilité et de raison. Nous ne cherchons pas d'en donner des extraits. En attendant constatons le point où en est ce drame, dont le dénouement ne se fera pas sans doute attendre. On lit dans le *Journal des Débats*, sous la date du 30 août :

"La Cour des Pairs s'est réunie aujourd'hui à deux heures en séance secrète. Après avoir entendu le rapport de M. le chancelier [illegible]

[illegible] Cette inspection terminée, le maréchal s'est écrié : "Il y a encore quelqu'un plus à plaindre que moi, c'est la mère de l'assassin !" Il s'est rendu immédiatement auprès de la duchesse douairière de Choiseul-Praslin. C'est la seule fois qu'il soit sorti de son hôtel depuis son arrivée."

La *Presse* donne une idée de ce qu'a dû être cette douloureuse visite :

"M. le maréchal Sébastiani est allé, dès le lendemain de son arrivée, chez Mme la duchesse de Choiseul-Praslin. Rien ne peut rendre l'émotion profonde de cette entrevue, et le spectacle touchant de ces deux grandes infortunes, confondant leurs larmes dans un commun épanchement de douleur. Cet illustre vieillard blanchi au service de son pays, cette femme vénérable, dont la sainte vie a été tout entière consacrée à la charité et aux bonnes œuvres, courbés sous le poids de l'affliction, frappés dans leurs sentimens les plus intimes, les plus respectables, ces enfans, ces jeunes filles privées en un seul jour d'un père et d'une mère, toute cette nombreuse famille en deuil et en larmes, offrait un tableau qui eût désarmé les plus impitoyables. On a dit à Mme la duchesse douairière de Praslin que son fils était mort d'une fièvre cérébrale."

France.

Extrait de la Correspondance particulière de l'Abeille.

PARIS, 1er septembre.

Vous vous rappelez qu'à propos des accusations Girardin, M. Duchatel déclara qu'un ministre qui aurait pris des actions dans une entreprise industrielle aurait par cela seul commis une action honteuse—et que M. Guizot renchérissant ajouta : "infâme." Vous vous souvenez encore qu'à quelques jours delà, il fut prouvé que M. Cunin Gridaine, ministre du commerce, avait 450 actions dans la compagnie du chemin de fer du Nord; et que par conséquent il avait mérité les sévères épithètes de MM. Guizot et Duchatel, ses collègues.

Depuis lors on a découvert qu'il en avait bien d'autres actions, M. Cunin Gridaine, et qu'il n'était pas le seul. Ainsi, en compulsant les registres de la Compagnie de Lyon, à Avignon, on trouve, souche No. 21, M. Cunin Gridaine, inscrit pour 150 actions définitives, et No. 46, M. Martineau Deschenets, sous-secrétaire d'Etat de la guerre, inscrit pour 100 actions—dans la Compagnie de Paris, à Lyon, souche No. 90, on trouve encore M. Moline de St-Yon, alors ministre de la guerre, inscrit pour 100 actions définitives, M. Cunin Gridaine, pour 200 actions, et M. Martineau Deschenets, pour 150. Hélas ! il faut bien en convenir, la corruption est partout flagrante.

Il y a des faits qui sont caractéristiques de la situation et dont la signification ne saurait être méconnue. De ce nombre est le suivant, qui prouve combien l'arbitraire est encore puissant en France et combien peu la véritable liberté y est comprise. Le syndic de la communauté des huissiers a tout récemment adressé à ses confrères une circulaire, leur enjoignant de ne faire ni signifier aucun acte à la requête d'un certain individu dénommé contre Mr. le ministre de l'instruction publique. Or, la loi dispose que ces officiers ministériels "seront tenus d'exercer leur ministère toutes les fois qu'ils en seront requis et sans acception de personne, sauf le cas de parenté."

Ainsi, voilà le syndic de la chambre des huissiers de Paris, qui recommande à ses confrères de violer la loi, sans doute pour faire sa cour à un ministre !—Mais du moins ces syndics a-t-il été admonesté ? Nullement—ou du moins le public n'en a rien su. Le ministre de la justice, chef du corps judiciaire, accusé de complicité, a seulement fait déclarer qu'il n'avait pour rien été [illegible] dant.—Il n'a pas ordonné, soit; mais s'il le tolère n'est-ce pas la même chose ?—Quoi ! l'on peut en France faire défendre aux officiers ministériels de signifier des actes à la requête de quelques personnes contre d'autres personnes, au gré des autorités ! Il y a donc des individus plus puissans que la loi ! Mais s'il en est ainsi, on peut dire qu'il n'y a plus de lois et qu'il n'y a plus que l'arbitraire et le droit du plus fort. Eh bien ce fait si important est passé presqu'inaperçu en France. J. M.

SUICIDE.—Nous avions annoncé par erreur le suicide de M. Anatole de Montesquiou; nous lisons dans le *Droit* le paragraphe suivant qui rectifie le fait :

"Un triste événement vient encore de plonger dans le deuil une famille du faubourg St-Germain. M. le comte Alfred de Montesquiou, ancien officier d'ordonnance de l'empereur, officier de la Légion d'honneur, frère de M. le comte Anatole de Montesquiou, pair de France, chevalier d'honneur de la reine, oncle de M. de Montesquiou, député de la Sarthe, a été trouvé mort samedi matin, dans sa chambre à coucher; il avait le cœur percé d'un coup de poignard. Des lettres laissées par le comte Alfred ont fait connaître à la justice, qui s'était transportée sur les lieux, que sa mort était volontaire.

"M. Alfred de Montesquiou, marié à la fille du général Peyron, père de huit enfants dans la force de l'âge, jouissait de tous les avantages de la famille et de la fortune, et l'on se perd en conjectures pour expliquer sa fatale résolution. Les versions les plus contradictoires ont circulé depuis deux jours sur les causes qui ont pu le porter au suicide; mais elles se démentent les unes les autres.

"D'après les uns, M. de Montesquiou aurait attenté à ses jours à la suite de violents chagrins que lui aurait suscités l'inconduite d'une de ses plus proches parentes; d'après les autres, le [illegible] dans des spéculations sur les grains, et il aurait été réduit au désespoir en voyant sa fortune compromise par des pertes inévitables.

"On rappelait en même temps un incident qui aurait, il y a vingt ans, fait grand bruit dans le monde. M. de Montesquiou, à une réunion chez M. le prince Pozzo di Borgo, avait joué et perdu sur parole à l'écarté dix-huit cent mille francs.

"Cette somme fut payée dès le lendemain par le beau-père de M. de Montesquiou, le général Peyron, qui n'a eu qu'un commandement militaire dans les Indes, où il s'était distingué par son courage et son habileté.

"D'autres versions ont encore circulé, mais nous nous abstiendrons de les reproduire."

LOLA MONTES.—On écrit de Munich, 25 août, au journal allemand de Francfort :

"Le bruit qui a couru depuis quelque temps que Mlle Lola Montès serait élevée au rang de comtesse, s'est confirmé aujourd'hui. Lola Montès a reçu le titre de comtesse, et porte le nom de la famille des Landsfeld, du palatinat bavarois, et aujourd'hui éteinte. On dit qu'une rente considérable lui serait assurée."

On écrit de Berne, à la *Presse*, le 27 août :

"La trop célèbre Lola Montès a assisté aux deux dernières séances du [illegible] auxquelles elle a paru prendre le plus vif intérêt. Cette favorite royale est arrivée à Berne avant-hier et se promène dans notre ville au bras d'un jeune dandy qui lui sert de chevalier d'honneur."

FAUSSES RUMEURS.—L'horrible drame de l'hôtel Sébastiani a vivement excité les imaginations, et chaque jour voit naître les bruits les plus sinistres.

"On racontait hier, dit un journal du 1er septembre, que le fils aîné de M. le duc de Praslin, jeune homme de 17 à 18 ans, s'était donné la mort pour échapper au lugubre retentissement qu'excite partout son nom. Plusieurs journaux répètent ce matin la nouvelle donnée hier par la *Patrie*; aucun ne la dément. On ajoute que c'est après avoir été présenté au roi par son grand-père le maréchal Sébastiani que ce malheureux enfant a accompli cette funeste résolution. Malgré l'affection expansive du monarque, les paroles pleines de bonté, les témoignages de vif intérêt qui lui avaient été prodigués, le jeune homme dont l'avenir s'annonçait si riche et si brillant, il n'y a pas quinze jours, l'héritier des Choiseul et des Sébastiani, n'aurait pu soutenir l'idée de l'horrible changement que le crime d'un père était venu opérer dans sa destinée."

Le bruit de ce suicide n'avait aucun fondement. L'aîné des fils du duc de Praslin est un enfant de 13 à 14 ans, et non un jeune homme de 17 à 18; il n'a nullement pu songer à attenter à ses jours.

Le *National* et la *Patrie* racontaient aussi un nouveau drame domestique où les auteurs, sauf le lien légal et religieux, se trouvaient placés dans une intimité aussi directe que le duc et la duchesse de Praslin. Il s'agissait aussi d'un pair de France, le prince d'Eckmuhl, fils du maréchal Davoust. Il avait, disaient les deux journaux précités, frappé d'un coup de poignard une femme avec laquelle il entretenait depuis assez longtemps des relations intimes; et "ce crime, bien qu'il fût l'acte d'un insensé, avait causé un douloureux retentissement." Heureusement il n'existait que dans l'imagination des inventeurs. Le meurtrier avait fui en Angleterre, disait-on. Le *Moniteur parisien* a donné le démenti le plus catégorique à toute cette histoire.

"Plusieurs journaux parlent aujourd'hui, dit ce journal sous la date du 1er septembre au soir, d'une tentative de meurtre qui aurait été commise par un jeune membre de la chambre des pairs, portant un nom illustre. Nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit est entièrement faux. Le personnage auquel on peut supposer qu'on a voulu faire allusion est absent de Paris depuis plus d'un mois, prenant les eaux pour sa santé, et quoi que ce soit dans ses actions n'a pu servir de base à une pareille allégation."

Enfin un autre fait criminel que nous aurions voulu voir aussi démenti, mais qui ne l'est pas encore, est le suivant :

"On parle d'une exhumation, de l'autopsie du cadavre d'une jeune femme morte, il y a quelque temps, [illegible] et laissant à son mari, par testament une fortune considérable. De ces restes, interrogés au fond de la tombe, surgirait contre le légataire une accusation d'empoisonnement, suffisante déjà pour pouvoir l'incriminer [illegible]

[illegible] vernement anglais a reconnu que la conduite des officiers du *Wanderer* était illégitime et contraire aux traités. Des instructions des lords de l'amirauté, datées de juin dernier, ont rappelé à cette occasion que, lorsque le droit d'un navire à porter le pavillon français est constaté par l'exhibition de ses papiers, les croiseurs anglais n'ont point à s'enquérir de ce qui se passe à bord, ni à rechercher ce qui pourrait faire suspecter une destination illicite."

Italie.

L'Autriche alliée de la Russie et n'ayant ou ne voulant pas se développer du côté de la mer Noire, elle est condamnée, par une invincible nécessité, à être l'ennemie des Italiens. L'Autriche comprend qu'elle est menacée de déchéance, si elle perd ses positions sur l'Adriatique et sur la Méditerranée, parce qu'aujourd'hui il n'y a ni commerce, ni richesses, ni puissance sans marine. Elle revendique, pour cette raison, les destinées de Venise, dont elle a l'héritage; elle veut pour alliés ou plutôt pour sujets ceux qui possèdent le littoral et les ports que possédait autrefois la république de Gênes; la péninsule italique toute entière lui paraît être le complément logique et forcé de son territoire.

Elle est d'autant plus obligée, encore une fois, d'avoir des ports de mer en Italie, qu'elle a laissé occuper par la Russie les côtes de la mer Noire, qu'elle pouvait occuper elle-même; contrainte de céder à autrui les bouches du Danube, les provinces de Moldavie et de Valachie, et le voisinage de Constantinople, elle tourne ses vues et son ambition d'un autre côté; à tout prix, il lui faut les ports italiens de la Méditerranée; à tout risque, elle menace; à tout risque, elle attaquera l'indépendance des Etats de la péninsule. Examinez la carte de ses chemins de fer, vous verrez qu'ils convergent tous, ceux qu'elle a terminés et ceux qu'elle a décrétés, vers la ville qui est comme sa capitale maritime, c'est-à-dire vers Trieste.

Les Etats de l'Italie doivent donc comprendre qu'ils sont placés sous le coup d'hostilités qui éclateront tôt ou tard; que la guerre contre eux est résolue en principe, et que l'occupation de leurs villes n'est plus qu'une question de temps. (*Siècle.*)

—Une lettre particulière de Turin, 27 août, confirme la nouvelle de la protestation de Charles-Albert, roi de Sardaigne, contre l'intervention autrichienne. Cette lettre dit que l'occupation de Ferrare a été l'occasion plutôt que la cause de la protestation du roi de Piémont. Le cabinet de Vienne, dans sa note en forme d'*instruction* pour le maintien de la paix, a donné clairement à entendre qu'il pourrait devenir opportun d'admettre une garnison autrichienne dans la place d'Alexandrie. Si indirectement que fût énoncée cette insolente prétention, elle a révolté Charles-Albert, qui, s'autorisant de l'événement de Ferrare, a protesté contre toute intervention étrangère dans une partie quelconque de l'Italie. La lettre de Turin ajoute, comme nous l'avons déjà rapporté, que le roi de Piémont a fait offrir au pape de le soutenir par terre et par mer si l'Autriche intervenait de force dans l'Etat romain. Enfin, s'il en faut croire la lettre que nous citons, Charles-Albert aurait adhéré à une convention signée entre l'Angleterre, la Bavière, le Wurtemberg et le duché de Bade pour s'opposer à toute intervention étrangère en Suisse. L'ambassadeur de M. Guizot (car la France n'est plus représentée nulle part) se montre fâcheux contre le roi Charles-Albert, contre le Piémont, l'Italie, l'Angleterre, la Suisse, qui ne comprennent rien à la *grande politique*.

Nous désirions vivement que la dernière [illegible] nouvelles fût exacte, car [illegible] l'Angleterre, Charles-Albert ne pourrait rentrer dans les hésitations qui [illegible] sa faiblesse malgré les forces matérielles dont il dispose. Ce prince [illegible] du sang plus que celui de l'esprit. Devant mille morts préparées il ne tremble pas; devant les doutes que l'avenir recèle, il s'arrête et chancelle. Pie IX, qu'on avait soupçonné d'abord de n'avoir pas une fermeté égale à ses loyales intentions, montre au contraire le caractère le plus résolu. "La parole que j'ai donnée à mes sujets, je la tiendrai, a-t-il dit, [illegible] Voici, du reste, le résumé de la correspondance de Rome au *Sémaphore* :

"Le gouvernement romain [illegible] l'armement de la garde nationale. [illegible] Il a envoyé en France le capitaine d'artillerie Lopez avec mission d'acheter dix mille fusils à piston; des citoyens lui offrirent des armes de toutes parts et l'on élève à plus de dix mille le nombre des jeunes volontaires qui se sont offerts pour repousser une invasion. Le signor Azeglio est sur le point de partir pour la Romagne, chargé de pleins pouvoirs de la part du pape pour organiser la résistance en cas de besoin. [illegible]

"Le pape n'a dans la bouche que des paroles [illegible] contre les insolents violateurs des traités, contre les oppresseurs de l'Italie [illegible]

Une lettre de Rome, 17 août, adressée au *Sémaphore*, porte [illegible] le gouvernement pontifical se dispose à défendre avec énergie l'indépendance du pays. Les Romains paraissent compter au besoin sur l'appui de l'Angleterre, [illegible] cette lettre, ils ne comptent pas du tout sur la France, malgré l'engagement pris par M. Guizot à la chambre des pairs.

Le *Courrier de Livourne* du 20 rapporte les faits suivants :

"Dans une assemblée de citoyens, dit ce journal, le comte Ferretti, frère du cardinal secrétaire d'Etat, s'est exprimé avec sa franchise et sa fermeté habituelles au sujet des intentions du gouvernement, qui, s'est-il écrié au milieu des applaudissemens universels, "est prêt à soutenir par tous les moyens possibles et jusqu'à la dernière extrémité." Le saint-père lui-même se montre à la hauteur du péril et plein d'un saint enthousiasme. Dans une réunion de cardinaux présidée par lui et dans laquelle de graves décisions ont été prises, le pape s'est exprimé de la sorte : "Puisqu'on joue cartes sur table, mon parti est pris et je suis très tranquille."

Un autre journal, l'*Italia*, parle aussi de cette réunion :

"Pie IX, dit ce journal, est sorti tout joyeux du conseil, et a dit à un grand personnage qui l'attendait pour lui rendre compte de la situation de la capitale : "Prenez vos mesures, priez le peuple d'être tranquille, les ennemis partiront mystifiés."

—Une lettre de Livourne du 22, adressée au *Journal des Débats*, donne une nouvelle qui témoigne que l'exaltation des esprits contre les Autrichiens n'est pas moindre dans la Toscane que dans l'Etat romain :

"Le 22, la population de Livourne s'est assemblée sur la place principale (piazza grande), et là elle a demandé à grands cris la formation de la garde nationale. Harangué par le gouverneur, ce rassemblement paraissait disposé à se dissiper, lorsqu'un mouvement effectué par les carabiniers et [illegible] donna lieu à un conflit à la suite duquel ces militaires qui étaient en très petit nombre, ont été désarmés et foulés aux pieds. L'émotion alors est devenue très vive; l'alarme s'est répandue dans la ville, et des proclamations violentes ont été affichées, dans lesquelles on demandait un changement de ministère et la formation d'un corps de volontaires pour marcher contre les troupes autrichiennes qui ont occupé Ferrare."

Inutile de dire que nous déplorons ces violences qui pourraient porter le grand duc à solliciter l'intervention de l'Autriche. La création d'une garde nationale en Toscane est d'une nécessité évidente, mais c'est précisément pour cette raison qu'il faut la demander par des pétitions et non par des émeutes. Dans la [illegible] de l'Italie le succès des libéraux n'est plus qu'une question de modération et de persévérance.

D'après d'autres lettres de Livourne, du 27 août, un complot a été découvert dans cette ville; il était ourdi par le parti austro-rétrograde. On devait, en attaquant la personne et la maison du consul d'Autriche, fournir au cabinet de Vienne un prétexte d'intervention. Cette conspiration, digne pendant de celle de Rome, a été déjouée par la vigilance des patriotes.

On dit que le grand-duc a nommé une espèce de conseil d'Etat ou *consulta*, dont font partie les hommes les plus distingués de la Toscane.

ESPAGNE.

Jusqu'à ce que Narvaez soit arrivé, on ne pourra former que des conjectures sur la [illegible] que la reine se propose de suivre. Parmi ces conjectures, la plus probable est que, partant de la situation de la Catalogne, on renouvellera le système militaire et vigoureux. L'Angleterre espère que par là le parti français sera [illegible] de se perdre; aussi M. Bulwer n'apporte-t-il aucun obstacle à la rentrée de Narvaez aux affaires.

Le bruit avait couru dernièrement que pour la cinquième ou la sixième fois que Cabrera avait été pris et fusillé. [illegible]

COMMERCIAL.

Par le vapeur Britannia.

LIVERPOOL.—COTON.—La revue de la semaine terminée le 3 septembre ne présente aucun trait nouveau. Le marché est resté languissant; les [illegible] ayant produit les mêmes effets. Les [illegible] du 27 août avec ceux de septembre ne laisse voir aucune variation; cependant le peu d'importance du stock sur place a affermi les prix, et la plus légère amélioration dans les districts manufacturiers aurait une influence immédiate sur le marché.

Les ventes de la semaine ont été de 20,000 balles, dont 650 par spéculation et 1050 balles pour l'exportation. On cote ordinaire 6 1/8 d., middling 6 3/4 d., fair 7 3/8 d.

MARCHÉ DU HAVRE.

1er septembre au soir.—Les nouvelles de l'Hibernia, connues le 30 août, avaient donné quelque animation au marché; les ventes du jour étaient de 3,300 balles à une hausse de 1 franc.

Le lendemain 31, les nouvelles d'Angleterre ayant été défavorables, il ne s'est vendu que 1,300 balles, sans toutefois aucune variation dans les prix. Aujourd'hui, 1er septembre, tout languit; les ventes sont de 250 balles.

2 septembre.—Le marché est retombé dans l'inaction. On n'a vendu que 100 balles.

CÉRÉALES.—Vente de 7,000 sacs blé de la Nlle-Orléans, à 39 fr. 50 c. [illegible] de 18,000 sacs de New York, de 50 @ 54 fr.; de 6000 d'Odessa, de 38 @ 51 fr. les 200 livres (200 kilos). Un lot de farine de Rochester, 400 barils, s'est vendu à 38 fr.; de la Nlle-Orléans, de 1,300 barils, en bloc, à 36 francs, en [illegible]

Le stock n'est plus que de 10,[illegible] farine américaine, et 25,100 hectolitres blé étranger.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés mardi 28 septembre.

Navire à vapeur Jas L. Day, O'Grady, pr Brazos.
Brunswick, Pemberton, pr le Havre.
Norfolk, Rogers, pr Liverpool.
Brick Salvadora, Black, pr la Havane.

Expédiés mercredi 29 septembre.

Navire Exchange, Burch, pr New York.
Devonshire, Hallett, pr Liverpool.
Barque Margaret Hugg, Litton, pr Vera Cruz.
Goelette Brazos, Urie, pr Tampico.
Heron, Nickerson, pr Tampico.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur McKim, [illegible], de Vera Cruz via Tampico.
[illegible], Lee, de New York.
Goelette Maria Thomas, Knox, de Tampico.
Steamers Creole, [illegible], de Mobile.
Oregon, [illegible], de Mobile.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Rainbow, [illegible], de Bayou Sara.
Iowa, [illegible], de St-Louis.
[illegible], de St-Louis.
[illegible], de St-Louis.
Nathan Hale, [illegible], de St-Louis.
Courier, [illegible], de la Balise.
[illegible], de Lafourche.
Duroc, Jordan, de Louisville.
Superb, Frost, de Memphis.
Admiral, Rhodes, de St-Louis.

MEMORANDA.

Le navire Charlotte Reed, parti de la Nouvelle Orléans pour Boston, a été rencontré le 1er août par la latitude 43, longitude 58.

Le navire Frances Ann parti de la Nouvelle Orléans pour Clyde, a été rencontré le 25 août par la latitude 31, longitude 81.

Le navire Sultana, parti de la Nouvelle Orléans pour Londres, a été rencontré le 1er août, par la latitude 29, longitude 80.

HAVRE, 31 août—Arrivés, navires [illegible], de la Nouvelle Orléans; [illegible]

LIVERPOOL, 28 août—Arrivés, [illegible]

LONDRES, 30 août—Arrivés, navires [illegible]

GLOCESTER, 25 août—Arrivé, [illegible], de la Nlle Orléans.

[illegible]

Au bas du fleuve et montant:
Navire Lady.

LISTE DES NAVIRES

Expédiés, partis ou en charge pour la Nouvelle-Orléans.

PORTS ETRANGERS.

HAVRE.

Navire Oneard, [illegible] parti le 11 août
Navire [illegible] parti le 11 août
Navire [illegible] partant le 11 août
Navire [illegible] partant le 20 août
Navire [illegible] partant le 25 août
Navire [illegible] partant le 25 août
Navire [illegible]
[illegible]

BORDEAUX.

Navire [illegible]
[illegible]

MARSEILLE.

Navire Emma, [illegible] parti le 21 août

ANVERS.

Navire Hartley, [illegible] partant en sept

RIO JANEIRO.

Barque Empress, [illegible] partie le 1er août

Pour les autres ports, voir la partie anglaise.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Washington, d'Angleterre, 14 sept N. York
B. Bands, d'Angleterre, 14 sept
Philadelphia, de France, 15 sept N. York 15 oct

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que je ne suis plus candidat pour la place de Juge de Paix du Troisième District. Je remercie en même temps mes amis et les personnes qui étaient disposés à me conférer leurs suffrages. [illegible]

Le navire [illegible] D. SHEPHERD, de New York est en déchargement vis-à-vis des magasins [illegible] Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
L. H. GALE.
30 sept 93, Commune.

Navire [illegible] D. SHEPHERD, de New-York.

Les consignataires sont requis d'envoyer au connaissement de déchargement, vis à vis les magasins [illegible] Municipalité, les marques et Nos de leurs colis, attendu que les connaissements du navire ne sont pas parvenus.
L. H. GALE,
30 sept 93, Commune.

Société du Magnétisme.

La Société prévient ceux de ses membres qui [illegible] recommencé lundi prochain, 4 octobre, et continuera tous les lundis à 7 heures du soir.
JOS. BARTHET, Président.

ON demande dans une Pharmacie de cette ville un jeune homme, parlant anglais et français et qui connaisse la profession. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de ce Journal.

IL a été perdu ou volé dans la journée du mercredi 29 courant, une TABATIERE en or, de forme ovale, ciselée. On donnera une récompense [illegible] qui la rapportera au Dr. [illegible] 77, [illegible]. MM. les Bijoutiers et Orfèvres sont priés de retenir la tabatière et d'en donner avis.

Jury de Police de la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississippi.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 4 octobre 1847, [illegible] [illegible]
S. BEAUREGARD.

DE LA HAVANE.

DU Guaco, la plante. [illegible]
[illegible]

LA FONDERIE EN CUIVRE ET L'ATELIER DE MACHINES,

ONT été transportés de la rue Gravier No [illegible] Nouvelle-Orléans. [illegible]

Remède contre la fièvre jaune.

L'USAGE de la Plante Indienne de l'Ouest, prévient [illegible]
[illegible]
En dépôt No 50, rue Poydras, chez COMSTOCK.

AVIS.

L. RAPP & Cie.

SUCCESSEURS DE L. VALLERET Cie.

Magasin consignataire [illegible]

INFORMENT respectueusement les [illegible] public en général qu'ils [illegible]

Une pièce L. Rapp & Cie, [illegible]

80 Barriques vin Montferrand [illegible] St Julien, do [illegible]
VIN de Catalogne.—150 barriques vin de Catalogne, [illegible] à vendre par P. CUSACHS.

Peinture, Huile, Térébenthine.

5 [illegible] à vendre par P. CUSACHS.

CIGARES de la Havane.—Un grand assortiment [illegible] J. M. CABALLERO.

SUCRE blanc, jaune et brun, de la Havane, [illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPE véritables.—A vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFÉ HAVANE.—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CHAUX DE THOMASTON.—[illegible] barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co., 92, Magazine.

CHAUX POUR SUCRERIE.—[illegible] ALFRED KEARNY & Co., 92, Magazine.

GOUDRON—BRAI ET RESINE—[illegible] ALFRED KEARNY & Co., 92, Magazine.

BRIQUES A FEU.—[illegible] ALFRED KEARNY & Co., 92, Magazine.

TÉRÉBENTHINE COMMUNE—[illegible] ALFRED KEARNY & Co., 92, Magazine.

CIMENT.—[illegible] ALFRED KEARNY & Co.

BOTTES [illegible] S. DUNBAR, 30, Douane.

CONDUITS à la Geôle de la police de la Seconde Municipalité.
WALKER, [illegible]
[illegible] R. H. HACKETT, Geôlier.

CONDUITS à la Geôle de la Municipalité Numéro Trois:
[illegible]

CONDUITS aux Fourrière du Premier district [illegible] P. VAN BEUREN.

200 DE RECOMPENSE.
S'EST absenté le 27 septembre courant, le [illegible] MATHILDA? [illegible]
[illegible] GEO. E. BEARD.

Marchandises nouvelles.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages [illegible]
[illegible]
DOMINIQUE [illegible]

TATOUT FRERES,
No. 161, RUE CHARTRES,
VIENNENT de recevoir [illegible]
[illegible]

POUR LA PLACE DE SHERIF.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] est candidat pour la place de [illegible] d'Orléans, à la prochaine élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN L. LEWIS, le titulaire actuel, comme candidat à la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

POUR JUGES DE PAIX.

Nous sommes autorisés à annoncer M. GEORGE Y. BRIGHT, titulaire actuel, comme candidat à la place de Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans à la prochaine élection de novembre.

Nous sommes priés d'annoncer que l'hon. F. JACKSON est candidat pour la place de Troisième Juge de Paix, pour le district compris entre les [illegible]

Nous sommes autorisés à annoncer que M. G. T. BEVERLEY, le titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Veuillez annoncer M. P. L. B. DUPLESSIS, comme candidat à la place de Juge de la 3me justice de paix de la paroisse de la Nlle Orléans, à l'élection prochaine du mois de novembre.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT, le titulaire actuel, est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
(Ce district se compose des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième et [illegible] districts municipaux, et est compris entre les rues St-Louis et Esplanade.)

Veuillez annoncer que M. ALEXANDRE DESBRES est candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. SES AMIS.

POUR CONSTABLES.

Nous sommes autorisés à annoncer M. ANDRES KERRIGAN, depuis longues années employé à la Cour de Cité, comme candidat à la place de Constable de la Première Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 1er lundi de novembre prochain, et qu'il sera soutenu par ses nombreux amis. Le district s'étend de la rue Julie au chemin Fourcet.

Veuillez annoncer M. JOHN J. HOPPE comme candidat à la place de Constable de premier district de la [illegible] compris entre les rues Julia et [illegible], à la prochaine élection de novembre. SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN F. WALDEN, le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVE [illegible], le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la [illegible] Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE BALDWIN, comme candidat à la place de Constable de la quatrième justice de paix, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre.
SES NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer que FRANCIS MOUNEY, constable actuel de la Cinquième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, est candidat à la même place à la prochaine élection du mois de novembre.

POUR CORONER.

Veuillez annoncer que le Dr. J. P. LANDAUX est candidat à la place de Coroner, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.
DE NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer que le capitaine ROBERT SPEDDEN, titulaire actuel, est candidat à la place de Coroner pour la paroisse d'Orléans.

COLLECTEUR DE TAXES.

Veuillez annoncer CHARLES V. BURTUBISE, comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat pour le Quatrième District représentatif, à l'élection du premier lundi de novembre prochain. Le District part de la rue du Canal à la rue St Louis.

Veuillez annoncer que THOMAS HOPKINS est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le Quatrième District Représentatif, à la prochaine élection de novembre. Le district part de la rue du Canal à la rue St Louis.
PLUSIEURS AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. TEXIER DUFATY, comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le Cinquième District représentatif, [illegible] St Philippe, à Lovent et s'étendant jusqu'au Lac.

Veuillez annoncer M. J. B. DIONIS comme candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le Cinquième District Législatif, formé des Troisième, Quatrième et Cinquième Districts Municipaux; et qu'il sera soutenu par
TOUS SES AMIS.

Veuillez annoncer que M. JOHN T. DUFOUR est candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le sixième district représentatif, [illegible]

Veuillez annoncer M. VICTOR ANDRY comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat pour le Sixième District Représentatif. [illegible] SES AMIS.

AUDITEUR DES COMPTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. ROBERT J. KER, est candidat à la place d'Auditeur des comptes publics, pour l'Etat de la Louisiane.

Nous sommes autorisés à annoncer THOMAS B. HAILES, de la Nouvelle-Orléans, comme candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics, à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés à annoncer M. CLARK WOODRUFF, le titulaire actuel, est candidat à la place d'Auditeur des comptes publics.

Veuillez annoncer J. W. DUNN, de Baton Rouge, comme candidat à la place d'Auditeur des comptes publics, à la prochaine élection générale.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS BORDELON, des Opelousas, comme candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics, à la prochaine élection.

BUREAU DES ASSESSEURS
De la Première Municipalité,
No. 36,
Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.

AVIS.

LES cours de l'Institution des Demoiselles [illegible], située rue Delord, entre les rues du Camp et des Magasins, seront reprises le 1er octobre. La classe annuelle commencera le 1er novembre prochain.

CALLIGRAPHIE.

M. [illegible] ayant ouvert [illegible] ACADEMIE D'ECRITURE, No 15 rue du Camp, [illegible]

Association Compagnie des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 29 Juin 1847.

LA direction de cette Banque [illegible]
G. [illegible] Caissier.

Changement de domicile.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et amis qu'il a transféré son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 180.
A. SOUBIE.

A. SOUBIE, rue de Chartres No 180.

A REÇU et offre à vendre, un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise. Ces armes, expressément commandées pour cet établissement, sortent des ateliers de J. R. [illegible], fabricant déjà bien avantageusement connu dans la Louisiane.
Pistolets à six coups et accessoires de chasse.

LE Dr. J. BEUGNOT a l'honneur de prévenir ses amis et ses clients, que se trouvant dans la pénible obligation de s'absenter pendant quelques semaines, il a confié le soin de sa clientèle à Messieurs les Docteurs :
BARBE, rue Royale, No 60.
CARTIER, rue d'Orléans, No 103.
LABORDE, [illegible], No 51.
LEWIS, rue de [illegible]
Ou VALETTI, rue [illegible], No 140.

LE Dr. F. [illegible], ancien Médecin des Hôpitaux, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'ayant établi sa résidence à la Nouvelle Orléans, [illegible] No. 120

Institution de Mme Bourayaux,
Fondée en 1830 par Mme [illegible], et dirigée depuis 1843 par Mme Bourayaux, [illegible] a été transférée dans un plus vaste local, [illegible] rue Bourgogne entre les rues [illegible] et Amour.

A VENDRE, par les soussignés,
[illegible] sacs café Rio, 200 do vieux Java,
[illegible] boîtes grands macaroni No 3
[illegible] boîtes chandelles adamantines,
[illegible] sucre de la Havane,
[illegible]
1500 [illegible]
200 sacs poivre.
NORCROSS & FOWICK, 60, Magazine.

LIQUEURS.—10 caisses absinthe Suisse, Dubied,
20 do marasquin,
20 do curaçao, en bouteilles,
10 do [illegible]
15 do liqueurs assorties, [illegible]
20 demi-barriques vieux cognac de [illegible]
HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

MOUSSE.—[illegible] balles mousse noire, en magasin et à vendre par
HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

VIN DE XERES.—100 barils vin de Xerès, dans les magasins de la Douane, ayant droit à débenture, et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

LAINE MEXICAINE—[illegible] balles laine mexicaine à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] boîtes, blanc et jaune, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.

VERRES A VITRES.—Des vitres françaises simple et double épaisseur, pour montre de magasins, à vendre par E. CLANSON, 46, Canal.

PEINTURES.—Toutes préparées, de diverses couleurs, pour l'usage des maisons et des habitations, en quantités, à convenance.
E. CLANSON, 46, Canal.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement des navires Devonshire et Brunswick, du Havre :
[illegible]
E. M. RICHARD.

TEINTURES ET NETTOYAGE PAR LA VAPEUR.
Méthode d'Écosse, [illegible]
PERINAUD,
136, rue de Chartres, 136.

ENGAGE les personnes qui ont des vêtements [illegible]

AVIS

Important pour les propriétaires.

ON désire trouver pour le 1er octobre, une MAISON [illegible] située dans le [illegible] Municipalité. [illegible]

A. TE. BABLAUX, Chirurgien-Pédicure, [illegible]

KIRSCH de la Forêt-Noire [illegible] PIERRE FOUTZ, 53, rue de la Douane.

MAIS.—[illegible] sacs maïs mélangé, à vendre au magasin, par JOHN G. WOODRUFF, 83, Magazine.

GRAINES fraîches de jardinage, importation [illegible] WM. DINN, 11, Commune.

LAMPES solaires, Candélabres, [illegible] Nord, et qu'ils offrent à vendre à des prix réduits.
S. MASPERO [illegible] & Co., 38, rue Conti.

Marchandises fraîches de Paris, pour l'Automne.

LE soussigné vient de recevoir, 4 caisses d'étoffes nouvelles pour robes : 1 caisse Chinois [illegible]; 1 caisse cachemire satin, mousseline, [illegible]; 2 caisses Parures de Paris, de tous genres; [illegible] à vendre à des prix raisonnables.
C. M. SIMPSON.
30 rue de Chartres, seconde porte après la rue Douane.

Nouveaux Articles pour deuil

C. M. SIMPSON, No. 30, rue de Chartres, seconde porte après la rue Douane, vient de recevoir de France un assortiment de marchandises convenables pour le grand et le petit deuil, [illegible]

[illegible] R. SALON, No. 960, rue Toulouse.

[illegible]

ARBRES fruitiers, [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis.

KIRSCH [illegible] LEOPOLD JEANNET.

VIN MUSCAT.—[illegible] LEOPOLD JEANNET.

EAU DE FLEURS D'ORANGER [illegible]

[illegible]